

Le Festival Séries Mania Lille Hauts-de-France

Quatrième édition



Prestations de services vidéo d'un évènement

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande

Cahier des clauses particulières

ARTICLE 1 - LES CONTRACTANTS

Le présent accord-cadre est conclu entre :

l'Association du Festival International des Séries de Lille Hauts-de-France
17 Place Mendès France
59800 Lille
SIRET : 833 393 044 00015
Représentée par Rodolphe BELMER, Président

ci-après dénommée « **l'Acheteur** » ;

ET

l'opérateur retenu à la suite de la présente consultation, ci-après dénommé « **le Titulaire** » ;

ensemble dénommés « **les Parties** ».

A cette fin, les Parties signent le présent Cahier des clauses particulières valant acte d'engagement.

ARTICLE 2 – LE CONTEXTE

1. Description

Créé au Forum des images à Paris en 2010 par Laurence Herszberg, le festival SERIES MANIA s'est installé à Lille depuis 2018 avec le soutien de la Région Hauts-de-France et du Centre national du Cinéma et de l'Image animée. Sa dernière édition lilloise s'est tenue du 26 août au 02 septembre 2021.

SERIES MANIA, le festival 100% séries, est un événement unique en son genre. Festif et gratuit, la qualité et la diversité de sa programmation sont reconnues unanimement par le public et la profession en provenance du monde entier. Durant 7 jours, SERIES MANIA met à l'honneur, dans différents lieux de Lille, les séries sous toutes leurs formes, à travers des séances de projections (88 en 2021, 50 séries de 22 pays dont 25 premières mondiales), des masterclasses, débats et conférences (près de 400 invités) ainsi que de nombreuses animations autour de l'univers sériel (Fan clubs, expositions, ateliers, soirées ...) proposées au Village festival et dans toute la ville. Des projections suivies de rencontres avec les équipes des séries sont également organisées en Région (Amiens, Dunkerque, Lens, Wallers-Arenberg et Tourcoing en 2021). Cette dernière édition lilloise a rassemblé plus de 54 000 festivaliers.

SERIES MANIA FORUM, partie professionnelle du festival SERIES MANIA soutenue par le programme Europe Creative Media, est devenue, depuis sa création en 2013, le rendez-vous incontournable des acteurs de la création sérielle internationale : le lieu où les décideurs et talents de l'audiovisuel se rencontrent pour découvrir les projets en développement ou en cours de production et pour imaginer ainsi la nouvelle génération des séries à venir.

Depuis 2018, LES DIALOGUES DE LILLE y constitue un nouvel espace de rencontres et d'échanges de haut niveau voué à rassembler les principaux acteurs politiques, institutionnels, créatifs et économiques des secteurs de la télévision et de la culture en Europe et aux États-Unis.

Ces deux événements réservés aux professionnels se sont déroulés à Lille Grand Palais et ont accueilli, en 2021, 2 500 accrédités venus de 66 pays.

La prochaine édition du FESTIVAL SERIES MANIA se déroulera du vendredi 18 au vendredi 25 mars 2022.

La prochaine édition de SERIES MANIA FORUM se déroulera du mardi 22 au jeudi 24 mars 2022.

2. Objectifs et ambitions

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus soutenu, SERIES MANIA ambitionne de devenir, à court terme, le festival international de référence en matière de séries.

Sa décentralisation à Lille lui permet désormais d'être au cœur de l'Europe pour les professionnels et d'affirmer, auprès du grand public, son esprit d'ouverture et d'accessibilité via son rayonnement dans la Ville et en Région.

Sur la base et dans le prolongement des acquis des premières éditions lilloises du Festival, les objectifs principaux de la prochaine édition portent sur :

- Le développement de la notoriété internationale auprès des professionnels du secteur pour s'affirmer comme l'événement de référence sur les séries,
- Le développement de la notoriété nationale de la marque SERIES MANIA comme un événement incontournable, en priorité pour les jeunes et les sériephiles,
- Le développement de la fréquentation des publics de la Région Hauts-de-France, de Paris et de la Belgique francophone.

3. Valeurs portées par le Festival SERIES MANIA

- Excellence artistique et expérience festive. SERIES MANIA réussit à mêler une programmation ambitieuse reconnue et un esprit convivial et généreux,
- Innovation dans sa forme et dans les différentes initiatives créées chaque année,
- Modernité dans son discours et dans sa communication,
- Rayonnement international à travers sa programmation, ses invités et sa notoriété,

- Générosité et accessibilité afin de permettre également à un public peu averti de s’y retrouver et de le fréquenter, grâce à sa gratuité,
- Incarnation dans la ville via le déploiement d’une communication et d’une programmation permettant une appropriation de l’événement par les habitants.

4. Les publics de SERIES MANIA (Festival et Forum)

Le grand public :

Par sa programmation à la fois exigeante et populaire, allant de séries internationales inédites programmées en compétition officielle, aux rencontres-dédicaces avec les acteurs de grandes séries emblématiques françaises, en passant par des masterclasses avec des showrunners et acteurs d’envergure internationale, SERIES MANIA réussit à toucher un large public, à la fois passionné et curieux.

Les enseignants, responsables socio-culturels, responsables d’associations :

SERIES MANIA propose tout au long de l’année, avec un temps fort pendant le festival, de nombreuses activités éducatives en direction des groupes scolaires et socio-culturels.

Les professionnels internationaux de l’audiovisuel :

SERIES MANIA FORUM accueille, durant 3 jours, talents, auteurs, showrunners, producteurs, distributeurs, responsables de chaînes ...

L’événement LES DIALOGUES DE LILLE rassemble, quant à lui, les décideurs politiques et grands patrons de l’industrie audiovisuelle mondiale.

Le détail de la mission est précisé ci-après.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION GENERALE DE LA MISSION

Le présent document constitue le cahier des charges pour l’attribution des 4 lots qui regroupent tous les besoins en vidéo du Festival Séries Mania. Il vise à décrire le périmètre des prestations attendues de la part des candidats qui remporteront ces lots afin d’assurer la réussite de l’édition 2022 et la satisfaction des objectifs fixés.

Séries Mania souhaite créer et/ou diffuser du contenu vidéo avant et pendant les événements grand public (Festival) et professionnels (Forum) pour enrichir sa plateforme digitale, son site web et ses réseaux sociaux.

Certains des lieux mis à disposition disposent de leur propre équipement technique. D’autres lieux doivent en revanche être équipés intégralement ou partiellement (son – image – mobilier-exploitation).

Afin de proposer au public internaute la possibilité de vivre le festival en ligne, Séries Mania souhaite donc confier à un ou plusieurs prestataires quatre types de prestations (un prestataire par lot) :

3.1 CAPTATIONS / DIFFUSION FESTIVAL – lot 1

Ce lot concerne la captation et/ou transmission en live vidéo des événements du Festival ainsi que la diffusion live des contenus sur la plateforme digitale dédiée

3.2 CAPTATIONS / DIFFUSION FORUM + PLATEAU TV – lot 2

Ce lot concerne deux prestations :

-la captation et/ou transmission en live vidéo des événements du Forum ainsi que la diffusion live des contenus sur la plateforme digitale dédiée

-l'installation et exploitation d'un plateau tv pour captation de contenus ainsi que la diffusion live des contenus sur la plateforme digitale dédiée

3.3 STUDIO INTERVIEW FESTIVAL – lot 3

Ce lot concerne l'installation et l'exploitation du studio d'interview du Festival. Celui-ci sera opérationnel sur site durant 9 jours complets (montage J-1 et démontage J9) et servira à interviewer les talents présents à Lille.

3.5 EMISSION QUOTIDIENNE / JOURNALISTES REPORTERS D'IMAGES – lot 4

Ce lot concerne la production de quatre émissions quotidiennes et deux best of.

Le festival et le Forum propose chacun deux émissions quotidiennes, animées par un.e présentateur.trice : le programme du jour et le résumé de la journée précédente. Pour le titulaire, ce lot correspond à la production de ces formats vidéo quotidiens et de deux best of à la fin du Festival et du Forum.

Le détail de chaque lot est précisé ci-après.

La durée du contrat conclu avec le ou les prestataires retenus sera limitée à une édition.

Attention, certains lots peuvent donner lieu à une collaboration avec un partenaire tierce qui prendrait à sa charge des prestations techniques ou artistiques. Dans cette hypothèse, les prestations concernées seront exclues du périmètre des missions confiées au(x) titulaire(s).

ARTICLE 4 – PRESTATIONS ATTENDUES

SERIES MANIA (Forum & Festival) est un événement régulier mais en perpétuel renouvellement. La volumétrie des besoins décrit ci-dessous est donc soumise à titre indicatif et non-contractuel. Les besoins seront définis et validés en fonction de la programmation définitive et des conseils des prestataires retenus.

Si un prestataire vise l'obtention de plusieurs lots, il doit s'assurer qu'il a la capacité de pourvoir aux besoins matériels, techniques et humains de tous les lots cumulés.

Les prestataires choisis devront avoir la capacité de répondre dans des délais très urgents aux bons de commande qui pourraient être émis pendant la préparation ou le déroulement du Festival.

4.1 ASSISTANCE DANS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES ADMINISTRATIVES

Le ou les prestataires devront, le cas échéant et sur demande du Festival, fournir, au titre du lot qui leur sera confié, une assistance à l'équipe du Festival dans la préparation des démarches administratives liées, d'une part, à la sécurité et la solidité des installations et, d'autre part, à l'assurance des équipements mis à disposition dans les lieux du festival.

4.2 LOT 1 – CAPTATIONS / DIFFUSION FESTIVAL

L'Acheteur ne dispose ni d'équipement, ni de techniciens pour la captation audiovisuelle de ses événements, ainsi que pour leur retransmission en direct sur internet.

Le Titulaire sera tenu d'équiper et d'exploiter 3 lieux à Lille, dont voici les caractéristiques à titre informatif :

- **Le Nouveau Siècle** : salle de projection de 1 300 places pour une captation et une diffusion en direct par une équipe mobile.
- **Le cinéma UGC** : une salle de 267 places avec un dispositif fixe et deux salles de cinéma de 500 et 300 places pour une captation et une diffusion en direct par une équipe mobile.
- **La scène du Village Festival situé au Tripostal** : scène de 25m2 avec un dispositif fixe et une diffusion en direct.

Les besoins :

Le Titulaire aura la charge des équipements vidéo nécessaires à la captation pour l'enregistrement et la diffusion en direct de tout ou partie des séances selon les choix éditoriaux à définir ; des techniciens et/ou réalisateurs nécessaires au bon fonctionnement de ces dispositifs, du dispositif de diffusion en direct sur Internet des événements.

Le titulaire devra :

- Proposer une installation adéquate pour équiper les lieux du Festival afin de capter et/ou diffuser les événements, du 18 au 25 mars 2022
- Proposer un dispositif de déploiement Internet ou 4G dans les 2 salles exploitées de L'UGC
- Proposer un processus de production et diffusion adapté
- Proposer un dispositif régie avec réalisation en direct, permettant la transmission du flux en direct
- Proposer un dispositif régie globale permettant la diffusion en direct, des différents flux et contenus du Festival (*ex : diffusion d'un épisode d'une série suivi d'un débat capté en live*)
- Proposer le personnel compétent, nécessaire au bon fonctionnement de la réalisation en direct
- Gérer la diffusion simultanée de deux sources audio lors de certains événements (langue d'origine et traduction en simultanée)
- Prévoir une mise à disposition des rushs sur support physique, dans l'heure suivant la fin de

l'événement, ceci dans un souci d'exploitation rapide des images en post-production par les équipes du festival

- Evaluer ses besoins réels en puissances électriques et connexion internet filaire pour chaque salle, il sera aussi tenu de proposer des solutions techniques compatibles avec le matériel du lieu d'accueil
- Si nécessaire, gérer la création lumière de manière indirecte dans les salles

Les lieux :

Le Nouveau Siècle dispose déjà des équipements suivants : cabine de régie, matériel son et lumière pour équipement des salles, fourniture d'électricité selon besoins à évaluer et connexion internet haut débit filaire selon besoins à évaluer.

Le Village Festival est situé au Tripostal à Lille. C'est un lieu qui dispose des équipements suivants : espace de régie protégé, matériel son et lumière pour équipement de la scène, fourniture d'électricité selon besoins à évaluer et connexion internet haut débit filaire selon besoins à évaluer.

L'UGC dispose déjà d'une cabine de régie, matériel son et lumière pour équipement des salles, fourniture électricité selon besoins à évaluer.

Volumétrie (à titre indicatif, peut être sujet à modification) :

- Village festival : 2 à 3 événements par jour en captation et diffusion en direct;
- UGC : 1 à 2 événements par jour en fixe ou avec équipe mobile pour captation et diffusion en direct ;
- Nouveau Siècle : 1 ou 2 fois entre le 19 et 24 mars 2022.

Amplitude horaire quotidienne (à titre indicatif, peut être sujet à modification) :

- Nouveau Siècle : 08h-20h
- UGC : 08h-20h
- Village Festival : 10h-22h

Informations complémentaires :

L'acheteur communiquera son déroulé et sa programmation trois semaines avant l'événement. Il se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications de programme à tout moment.

L'acheteur fournira les éléments graphiques et d'habillage aux formats demandés par le Titulaire.

Il n'y aura jamais de diffusion live en simultanée pour un même lieu, mais il peut y avoir des diffusions live en simultanée émanant de deux lieux différents. Il n'y aura jamais trois diffusions live en simultanée.

L'acheteur fournira, deux semaines avant le début du Festival, la grille et le planning éditorial de diffusion des vidéos pendant l'événement sur les plateformes de live (Vimeo, Facebook...). Il se réserve toutefois le droit d'apporter des modifications de programme à tout moment.

4.3 LOT 2 – CAPTATIONS / DIFFUSION FORUM + PLATEAU TV

Le Forum, volet professionnel du festival, organise des séances (conférences, présentations, pitch de programmes, ateliers et rencontres) qui se déroulent à Lille Grand Palais (ci-après nommé lieu d'accueil) du 22 au 24 mars 2022 inclus.

L'Acheteur ne dispose ni d'équipement, ni de technicien :

- pour la captation audiovisuelle et la retransmission en live de ces séances
- pour la création, l'exploitation et la diffusion des programmes de son plateau TV au sein de Séries Mania Forum dans son lieu d'accueil.

L'Acheteur souhaite diffuser en live les événements pour lesquelles plusieurs sources audio et vidéo sont possibles (intervenants sur scène, traduction simultanée, questions du public, extraits vidéos diffusés sur écran lors des séances, intervention en visioconférence) depuis plusieurs espaces au sein du lieu d'accueil.

Les espaces concernés par ces séances et le plateau TV au sein du lieu d'accueil sont :

- Auditorium Pasteur : 529 m²
- Auditoriums Eurotop : 443 m²
- Salle Van Gogh : 225m²
- Salle de commissions : 165 m²
- Plateau TV dans un espace à définir : environ 40 m²

Le Titulaire doit être capable de gérer un minimum de deux diffusions live en même temps.

4.4.1. Equipement des salles de conférences : Captation et diffusion en live stream

Le Titulaire sera tenu d'équiper et d'exploiter un minimum de deux salles au sein de Lille Grand Palais pendant ces trois jours avec des dispositifs adaptés aux espaces exploités. Chacune de ces salles (hors Van Gogh) dispose des équipements suivants : cabine de régie, matériel son et lumière (base comprise dans la location de la salle), fourniture d'électricité selon besoins à évaluer et connexion internet filaire selon besoins à évaluer. L'Acheteur s'acquittera de la fourniture d'électricité et de la connexion internet nécessaire directement avec le lieu d'accueil.

Pour chaque dispositif en salle, le Titulaire est tenu de :

- prévoir le montage/démontage et une installation technique adéquate pendant les 3 jours d'exploitation

- prévoir des tests la veille au plus tard
- proposer le personnel nécessaire au bon fonctionnement, notamment des personnes parlant un anglais courant aux postes où cela s'avère nécessaire
- Définir et mettre en place les besoins techniques pour capter et gérer le live streaming
- Partager tous les fichiers (audio et vidéo) avec l'équipe des monteurs vidéo du festival et conserver les enregistrements de ces fichiers jusqu'à 3 mois après l'événement.

Volumétrie (à titre indicatif, peut être sujet à modification) :

Environ 60 séances, dans 4 salles, ont été captées et diffusées en live lors de l'édition précédente, dont une dizaine en français et en anglais.

Amplitude horaire quotidienne (à titre indicatif, peut être sujet à modification) :

9h – 18h

4.4.2. Equipement d'un plateau TV et régie technique : Conception, réalisation, captation et diffusion

Le plateau TV a vocation à recevoir les professionnels présents à Lille Grand Palais pour le Forum de Séries Mania, pendant les 3 jours d'exploitation, du 22 au 24 mars 2022 inclus, afin de réaliser interviews et pastilles vidéo.

L'Acheteur cherche un Titulaire pour équiper et exploiter un plateau TV dans un espace ouvert au sein du lieu d'accueil. L'emplacement du plateau devra être déterminé en accord avec l'acheteur et le lieu d'accueil, selon les possibilités techniques liés à l'installation souhaitée.

L'Acheteur cherche un Titulaire pour la conception, la réalisation, le montage, le démontage du plateau TV pour diffuser son programme dédié pendant les trois jours de Séries Mania Forum.

L'Acheteur souhaite diffuser, en live ce plateau TV sur sa plateforme digitale :

- Des entretiens live avec invité(s) en présentiel
- Des entretiens live avec invité(s) en distanciel
- Des pastilles vidéo sélectionnées par les équipes du festival (à définir)

L'Acheteur souhaite donc trouver un Titulaire qui propose :

- Dispositif technique complet et adapté de captation et retransmission live
- Plateau et équipement pour 4 personnes maximum : 3 invités et 1 présentateur
- Mobilier en conséquence, pour interview et présentateur (ex : 1 bureau, 1 chaise, 1 salon)

d'interview)

- Décorum à personnaliser selon les souhaits de l'Acheteur et de ses partenaires
- Ecrans (ex : retour + écran pour interlocuteur en distanciel)
- Unité de tournage complète
- Structure et Régie technique, matériel son et matériel lumière
- Matériel informatique adapté
- Personnel nécessaire à l'installation, aux tests, à la captation et à la diffusion en live (personnel avec anglais courant aux postes où cela s'avère nécessaire)

Volumétrie (à titre indicatif, peut être sujet à modification) :

Le nombre de vidéos tournées est estimé à maximum 8 par jour.

Amplitude horaires journalière (à titre indicatif, peut être sujet à modification) :

8h-19h.

Prestations attendues :

Le Titulaire devra proposer un dispositif technique permettant la diffusion live et en simultané de maximum 6 streams sur la plateforme dédiée, via Vimeo Livestream.

Le Titulaire sera tenu d'évaluer ses besoins réels en puissances électriques et connexion internet, il sera aussi tenu de proposer des solutions humaines et techniques nécessaires au bon fonctionnement des captations dans tous les espaces.

L'Acheteur fournira le programme des séances et du plateau TV au Titulaire trois semaines avant l'événement et se réserve la possibilité de changement de dernière minute ; il aura également dans son équipe une personne qui coordonnera la diffusion des séances au sein du lieu d'accueil. Le Titulaire devra prévoir le personnel compétent, réactif et capable de gérer des situations de stress.

Le Titulaire aura la charge :

- des équipements vidéo, son et lumière nécessaires à la captation pour l'enregistrement et la diffusion en live de tout ou partie des séances selon les choix éditoriaux à définir
- des techniciens et/ou réalisateurs nécessaires au bon fonctionnement de ces dispositifs
- du montage et démontage de chaque lieux
- des tests techniques à effectuer en amont de l'exploitation

L'Acheteur fournira les éléments graphiques et habillage aux formats demandés par le Titulaire. Le Titulaire respectera le briefing fourni par l'Acheteur pour répondre à l'utilisation attendue et souhaitée des assets créés pour les diffusions en salles et en live stream.

Pendant la préparation du Festival, le Titulaire retenu sera tenu de :

- Dédier une personne de son équipe à la préparation des devis, les ajustements et modifications de propositions selon l'évolution du programme

- Préparer les livraisons en lien avec l'équipe du Festival en prenant en compte les contraintes du lieu d'accueil
- Harmoniser les commandes et les livraisons dans un souci d'économie et d'efficacité.

Pendant l'exploitation, le Titulaire retenu sera tenu de :

- Veiller à l'installation du matériel, à son bon fonctionnement,
- Fournir des techniciens compétents dans les différents domaines demandés,
- Être capable de réagir très rapidement en cas de matériel défaillant, manquant ou en cas de demande urgente d'équipement supplémentaire nécessaire à un événement,
- Être capable de proposer des solutions en cas d'imprévu.

Pour l'ensemble des prestations prévues, le ou les prestataires rechercheront, de façon continue, l'organisation optimale de la gestion de leurs prestations et des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la qualité du service et la satisfaction des utilisateurs.

A ce titre, le ou les prestataires devront assurer le niveau de qualité requis des prestations.

De même, le ou les prestataires devront assurer la continuité du service et la ponctualité des techniciens, en mettant en œuvre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour assurer le remplacement des techniciens en cas d'indisponibilité.

Modalités de collaboration avec Séries Mania :

Pour la mise en place des prestations susmentionnées, le prestataire retenu sera tenu de proposer des modalités de travail et de collaboration étroite avec les équipes du Series Mania Forum.

S'agissant des réunions devant être organisées et visées dans le cahier des clauses techniques particulières de l'accord-cadre,

- Des réunions de co-pilotage avec :
 - les managers et décisionnaires qui gèrent la réalisation des prestations,
 - le directeur, la responsable de la production, le responsable de la plateforme digitale, le responsable de la programmation et un membre de son équipe (si nécessaire) et la directrice de la communication (si nécessaire) du forum et du festival.
- Une réunion de co-pilotage toutes les deux semaines :
 - entre la première réunion semaine 4 et la semaine 7 de 2022
- Une réunion de co-pilotage toutes les semaines :
 - Commençant la semaine 8 de 2022 et jusqu'à l'installation et l'exploitation
- Des réunions à Lille avec les prestataires tiers au gré du titulaire.

4.4 LOT 3 – STUDIO INTERVIEW FESTIVAL

Ce lot concerne l'équipement et exploitation d'un studio dans lequel l'Acheteur souhaite réaliser des interviews des invités présents au Festival.

Situé dans une salle de 20m² au RDC de la Chambre de Commerce et d'Industrie, le studio d'interview a vocation à recevoir les talents présents à Lille pour le Festival Séries Mania, pendant les 8 jours d'exploitation, afin de réaliser interviews et pastilles vidéo. Amplitude horaires journalière : 10h-20h. Le nombre de vidéos tournées est estimé à 8 par jour.

Le titulaire devra proposer un dispositif pour accueillir et filmer 4 invités maximum en simultané et effectuer la post production et le montage des vidéos les plus urgentes. Les vidéos moins urgentes seront traitées en post production ultérieurement par les équipes interne de l'Acheteur. Il incombera au Titulaire de fournir tous les rushs des vidéos tournées à la fin de chaque journée.

Besoins :

- Dispositif technique image et son adapté, avec un minimum de 2 caméras (pour un plan large et un plan serré),
- 2 postes de montage
- Personnel technicien : un cadreur et deux monteurs (les monteurs doivent parler un anglais courant).
- Décorum adapté en accord avec l'identité du festival et une forte esthétique visuelle et notamment :
 - o Structure aluminium type prolyte
 - o table basse
 - o fauteuils
 - o éléments de décor

L'Acheteur s'acquittera de la fourniture d'électricité sur le lieu d'accueil, du photocall positionné derrière les invités, de la fourniture des éléments d'habillage visuels et sonores pour la post production des vidéos, de la connexion internet

L'Acheteur s'acquittera du recrutement d'un journaliste qui réalisera les interviews et guidera les monteurs pour la post production des vidéos

L'acheteur mettra à disposition un Responsable éditorial qui aura à charge de réaliser les plannings des interviews et des équipes, ainsi qu'un Assistant de Production pendant toute la durée d'exploitation du studio. Cet assistant pourra notamment prendre en charge l'aide à l'installation du studio entre deux interviews et l'acheminement des rushs sur supports physiques aux équipes de post production internes du Festival.

4.5 LOT 4 – L'EMISSION QUOTIDIENNE / JOURNALISTES REPORTERS D'IMAGES

La prestation consistera en six rendus différents, l'un pour le festival et l'autre pour le Forum.

Rendus festival :

- Le journal du festival : ce qui s'est passé le jour d'avant, émission quotidienne à rubriques, d'une durée maximale de 8 minutes

- Best of court en jour 9

Rendus Forum :

- Le journal du Forum : ce qui s'est passé en J-1, émission quotidienne à rubriques, d'une durée maximale de 8 minutes
- Best of court en jour 4

Pour ce faire, le Titulaire devra assurer la présence sur le festival :

- Pour le festival : de deux journalistes reporters d'images (JRI) équipés pour prise de vue, interviews et d'un monteur pour la post production, sur 8 jours et pour 10h/jour + 1 jour de montage pour le best of
- Pour le Forum Professionnel : de deux journalistes reporters d'images JRI bilingues FR/EN, équipés pour prise de vue, interviews et post production sur 3 jours et pour 10h/jour + 1 jour de montage

Les habillages visuels et sonore seront fournis en amont par l'Acheteur.

Les rubriques et leur contenu éditorial seront proposés en amont par l'Acheteur.

4.6 SUIVI ET MISE A JOUR DU PLANNING EN FONCTION DU PROGRAMME

Pendant la préparation du Festival, le ou les prestataires retenus seront tenus de :

- Dédier une personne de son équipe à la préparation des devis, les ajustements et modifications de propositions selon l'évolution du programme.
- Préparer les livraisons et montages en lien avec l'équipe du Festival en prenant en compte les contraintes de chaque lieu et de la circulation et du stationnement en centre-ville de Lille.
- Harmoniser les livraisons et montage dans un souci d'économie et d'efficacité.

Pendant l'exploitation, le ou les prestataires seront tenus de :

- Veiller à l'installation du matériel, à son bon fonctionnement
- Fournir des techniciens compétents dans les différents domaines demandés et pouvoir les remplacer en cas d'absence
- Être capable de réagir très rapidement en cas de matériel défaillant, manquant ou en cas de demande urgente d'équipement supplémentaire nécessaire à un événement
- Être capable de proposer des solutions en cas d'imprévus

Pour l'ensemble des prestations prévues, le ou les prestataires rechercheront, de façon continue, l'organisation optimale de la gestion de leurs prestations et des moyens humains et matériels mis en œuvre pour assurer la qualité du service et la satisfaction des utilisateurs.

A ce titre, le ou les prestataires devront assurer le niveau de qualité requis des prestations.

De même, le ou les prestataires devront assurer la continuité du service et la ponctualité des techniciens, en mettant en œuvre, le cas échéant, toute mesure nécessaire pour assurer le remplacement des techniciens en cas d'indisponibilité.

ARTICLE 5 – PROCEDURE DE PASSATION ET FORME DU MARCHE

Le présent contrat est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande passé selon une procédure adaptée en application de l'article R. 2123-1,1° du Code de la commande publique.

ARTICLE 6 – PIECES CONTRACTUELLES

Le présent accord-cadre est composé des pièces contractuelles suivantes :

- le présent Cahier des clauses particulières et ses annexes, valant acte d'engagement, signés par les Parties ;
- la proposition technique et financière du Titulaire acceptée par l'Acheteur ;
- les bons de commande émis par l'Acheteur.

Le cahier des clauses particulières vaut acte d'engagement pour le lot n°... de l'accord-cadre :
Merci d'envoyer un cahier des clauses particulières signé pour chaque lot visé

(Indiquer ci-dessous l'intitulé du lot)

ARTICLE 7 – DUREE

Le présent accord-cadre est conclu, à compter de sa notification, pour une durée de 6 mois, correspondant à l'organisation et au déroulement de l'édition 2022 du Festival.

Il ne peut pas faire l'objet d'une reconduction.

ARTICLE 8 – EMISSION DES BONS DE COMMANDE

L'accord-cadre s'exécute par l'émission de bons de commande.

Les bons de commandes sont des documents écrits adressés au titulaire de l'accord-cadre.

Chaque bon de commande précise :

- la référence de l'accord-cadre et du lot concerné,
- la nature des prestations dont l'exécution est demandée,
- la quantité des prestations,
- les délais d'exécution,
- les lieux d'exécution,
- le montant du bon de commande par application des prix unitaires établis à l'annexe financière.

Les bons de commande sont adressés par courrier électronique au Titulaire, à l'adresse que celui-ci a préalablement indiquée à l'Acheteur à cet effet.

L'Acheteur se réserve la possibilité de demander au Titulaire de lui adresser un devis, établi sur la base des prix unitaires prévus dans l'annexe financière, avant émission du bon de commande correspondant.

L'Acheteur se réserve le droit de conclure avec des tiers des contrats ayant pour objet des prestations identiques à celles qui font l'objet du présent accord-cadre ; notamment s'il apparaît que le Titulaire est dans l'incapacité de fournir les prestations attendues.

ARTICLE 9 – PRIX

Les prix unitaires des prestations objet de l'accord-cadre sont fixés à l'annexe financière au présent CCP.

Ils sont fermes et invariables pendant la durée de l'accord-cadre.

Le présent accord-cadre est conclu avec un maximum en valeur de

- **50 000 euros H.T. concernant le lot 1**
- **65 000 euros H.T. concernant le lot 2**
- **20 000 euros H.T. concernant le lot 3**
- **22 000 euros H.T. concernant le lot 4**

ARTICLE 10 – PAIEMENT DES PRESTATIONS

10.1. Demande de paiement

Les prestations seront réglées, sur présentation d'une facture, après constatation du service fait.

La facture afférente au paiement sera établie en un original, transmise par le Titulaire à l'Acheteur.

La facture afférente au paiement portera outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence du présent accord-cadre,
- les nom et adresse de l'Acheteur et du Titulaire,
- le numéro de son compte bancaire ou postal,
- la référence de la commande,
- la nature des prestations réalisées,
- la date de livraison effective des fournitures ou d'exécution des prestations,
- le montant total des prestations réalisées,
- la date d'émission de la facture.

La transmission des factures s'effectue par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

Lionel.lepalec@seriesmania.com

10.2. Délais et conditions de paiement

L'acheteur s'engage à respecter les délais et conditions de paiement fixés par les articles R. 2192-10 à R. 2192-36 du Code de la Commande Publique.

En ce sens, en application de l'article R. 2192-10 du Code précité, l'acheteur s'engage à respecter un délai de paiement de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de paiement du titulaire.

10.3. Intérêts moratoires

Les intérêts moratoires courent de plein droit et sans autre formalité dans le cas où le délai de paiement fixé ci-avant est dépassé. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévus par la réglementation applicable s'applique automatiquement conformément aux dispositions des articles L.2192-12 à L.2192-14 du Code de la Commande Publique.

10.4. Modalités de paiement

Les paiements sont réalisés par virement sur le compte bancaire du Titulaire.

ARTICLE 11 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Le Titulaire contracte les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard de l'Acheteur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

Toutes les actions entreprises par les agents affectés à l'exécution du présent accord-cadre sont sous l'entière responsabilité du Titulaire.

A cet effet, le Titulaire est donc responsable, pendant toute la durée d'exécution de l'accord-cadre de tous les dommages, quelle que soit leur origine, qui pourraient être causés, soit aux personnes, soit aux biens et installations dont il assure la protection.

Le Titulaire sera aussi responsable de l'organisation du travail, de la discipline, du respect des consignes et de l'efficacité du personnel.

ARTICLE 12 – CLAUSE PENALE

12.1. Pénalités

Le retard ou l'exécution partielle de la prestation équivaut à une non-exécution susceptible d'être pénalisée.

Si les délais prévus dans le contrat ou les bons de commande sont dépassés du fait du Titulaire, ou en cas de non-exécution ou d'exécution partielle des prestations, l'Acheteur se réserve le droit d'appliquer des pénalités, par jour de retard, calculées comme suit :

$$P = V \times R / 1000$$

Avec :

P = montant des pénalités

V = valeur de la prestation sur laquelle est calculée la pénalité (valeur de règlementa de la partie des prestations en retard) en euros HT

R = nombre de jours de retard

12.2. Exécution aux frais et risques

En cas d'inexécution par le Titulaire d'une prestation objet du présent contrat dans les délais impartis, l'Acheteur peut faire procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par l'accord-cadre aux frais et risques du Titulaire.

ARTICLE 13 – CLAUSE DE REEXAMEN

Conformément aux articles L. 2194-1 et R. 2194-1 du Code de la commande publique, le présent contrat pourra être modifié en cours d'exécution, dans les conditions fixées ci-après.

13.1. Prestations supplémentaires ou évolution imprévue du besoin

Dans le cas d'ajout de lieux ou d'événements, l'Acheteur pourra demander au Titulaire la réalisation de prestations supplémentaires, identiques ou en étroit rapport avec les prestations faisant l'objet du présent contrat.

Dans ces circonstances, un avenant précisant la nature et le montant des prestations supplémentaires sera conclu entre les Parties, sur la base des prix définis dans les clauses financières du présent contrat.

Ces prestations supplémentaires ne pourront pas représenter plus de 25 % du maximum en valeur prévu à l'article 9.

13.2. Annulation ou report du Festival

En cas d'annulation ou de report du Festival pour un cas de force majeure ou de causes d'exonération, telles que définies à l'article 14, l'Acheteur peut proposer, lorsque cela est possible, de suspendre l'exécution du présent contrat.

A l'issue de la période de suspension et avant toute reprise, un avenant sera conclu entre les Parties, afin de déterminer les modifications du contrat éventuellement nécessaires, dans le respect des dispositions des articles L. 2194-1 et R. 2194-2 à R. 2194-9 du code de la commande publique, sa reprise à l'identique ou, en cas de désaccord, sa résiliation, ainsi que les sommes dues au Titulaire ou, le cas échéant, les sommes dues par ce dernier à l'Acheteur.

ARTICLE 14 – RESILIATION

14.1 Résiliation de plein droit

La résiliation du présent accord-cadre intervient de plein droit dans les cas suivants : force majeure au sens de l'article 1218 du code civil et du présent contrat, disparition du Titulaire, impossibilité de poursuivre l'exécution du contrat sans une modification illicite, événements constitutifs de causes d'exonération.

La résiliation du contrat de plein droit n'ouvre droit à aucune indemnisation au profit du Titulaire.

Le Titulaire conserve les sommes déjà perçues au titre du présent contrat.

14.2 Causes d'exonération

Sont considérés comme causes d'exonération, au sens du présent contrat, s'ils interviennent après sa conclusion et en empêchent l'exécution, même s'ils ne répondent pas à la définition de la force majeure et sans qu'il soit besoin de l'établir, les événements suivants : guerre, invasion, acte de terrorisme, guerre civile, émeute, interdiction des manifestations publiques notamment pour des raisons sanitaires, encadrement des manifestations publiques – notamment en ce qui concerne le nombre de participants autorisés – dans des conditions ne permettant pas la tenue du Festival.

14.3 Résiliation pour inexécution du Titulaire

En cas d'inexécution suffisamment grave du Titulaire d'une obligation qui lui incombe en vertu du présent contrat, sauf en cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec le délai prévu ci-après, l'Acheteur adressera au Titulaire une mise en demeure par lettre recommandée avec avis de réception. A défaut d'exécution totale, par le Titulaire, de l'obligation en cause dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette mise en demeure, le présent contrat est également résilié de plein droit ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

En cas d'urgence ou lorsque la situation n'est pas compatible avec une telle mise en demeure ; l'Acheteur peut rappeler au Titulaire son obligation par tous moyens. Dans un tel cas, si l'inexécution persiste, l'Acheteur peut faire application de l'article 12 du présent contrat en faisant procéder par un tiers à l'exécution des prestations prévues par l'accord-cadre aux frais et risques du Titulaire ; sans préjudice de dommages et intérêts au titre des préjudices subis par l'Acheteur du fait de l'inexécution en cause.

ARTICLE 15 – SIGNATURES

A, le

Pour le Titulaire (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer l'accord-cadre*)

Cachet et signature

A, le

L'Acheteur (*prénom, nom et qualité de la personne habilitée pour signer le marché*)

Rodolphe BELMER, Président

Association du Festival International des Séries de Lille Hauts-de-France

Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande : n°2022-COMM-VIDEO-01